

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# PRF Label Off

La fiche de données de sécurité est conforme au règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

Date de délivrance	28.12.2022
Date de révision	22.02.2023

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	PRF Label Off
N° article	PELAB22

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/ préparation	Produit de nettoyage PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)
--	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société	Taerosol Oy	Fournisseur: Transfer Multisort Elektronik Sp. z o.o.
Adresse postale	Hampuntie 21	93-350 Łódź ul. Ustronna 41
Code postal	36220	+48 42 645 54 44 e-mail: <a href="mailto:export@tme.pl">export@tme.pl</a>
Ville	Kangasala	
Pays	Finland	
Numéro de téléphone	+358 33565600	
Site Internet	<a href="http://www.taerosol.com">www.taerosol.com</a>	
Entreprise n°	02847686	

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: Centres anti-poison et de toxicovigilance, numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59, 24/7 145 (available 24h, Tox Info Suisse, Zürich; for calls from Switzerland, information in German, French and Italian)
----------------------------	--

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Aerosol 1; H222,H229 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411
Propriétés dangereuses de la substance/du mélange	Peut exploser sous l'effet de la chaleur. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Informations supplémentaires relatives à la classification	Pour le texte complet des Phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Pictogrammes de danger (CLP)



Composition sur l'étiquette	Orange, douce, ext., Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.

## 2.3. Autres dangers

PBT / vPvB	Voir section 12.5
Impact sur la santé	Voir section 11.2

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques

Orange, douce, ext.	N° CAS: 8028-48-6 N° CE: 232-433-8	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	< 35 %
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	N° CE: 921-024-6 N° d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	< 35 %
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	N° d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39-XXXX	Asp. Tox. 1; H304	< 5 %
Observations relatives aux composants	<p>Agents dispersants d'aérosol: Propane Butane Isobutane</p> <p>Contient: hydrocarbures aliphatiques <math>\geq</math> 30 %, parfums, Limonene, Pinene</p> <p>Pour le texte complet des Phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.</p>		

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets généraux	Irritation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. Somnolence Vertiges Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
------------------------------	---

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical	Traiter de façon symptomatique.
--------------------	---------------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à
------------------------------	---

Moyen d'extinction inapproprié	l'environnement voisin. Eau pulvérisée
--------------------------------	---

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Peut exploser sous l'effet de la chaleur. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Produits de combustion dangereux	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Monoxyde de carbone (CO)

## 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Conformément aux exigences de la norme EN 469, les vêtements de pompier avec casque, bottes de protection et gants offrent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Voir section 8.2
Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8.2 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Évacuer la zone.
Pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.
---	---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Faire attention à l'étalement du gaz au sol (plus lourd que l'air) et à la direction du vent.
Décontamination	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Utiliser des outils anti-étincelles.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions	Voir section 7, 8, 13
---------------------	-----------------------

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Enlever toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Tenir éloigné des agents oxydants, des
--------------	--

acides forts ou des alcalis. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Se laver mains et peau soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Enlever toute source d'ignition. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C /122 °F. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
----------	---

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Aucun à notre connaissance.
--------------------------------	-----------------------------

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane		Procédures de surveillance recommandées: Ces informations ne sont pas disponibles. Commentaires: Ces informations ne sont pas disponibles.	
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques		Pays d'origine: FI Valeur limite (8 h) : 500 mg/m <sup>3</sup> Procédures de surveillance recommandées: Ces informations ne sont pas disponibles. Source: Decree of the Ministry of Social Affairs and Health on concentrations known to be harmful (654/2020)	

### DNEL / PNEC

Composant	Orange, douce, ext.
DNEL	<b>Groupe:</b> Professionnel

PNEC	<b>Voie d'exposition:</b> Aigu par voie cutanée (local) <b>Valeur:</b> 0,1858 mg/cm <sup>2</sup>
	<b>Groupe:</b> Professionnel <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par voie cutanée (systémique) <b>Valeur:</b> 8,89 mg/kg bw/day
	<b>Groupe:</b> Professionnel <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par inhalation (systémique) <b>Valeur:</b> 31,1 mg/m <sup>3</sup>
	<b>Voie d'exposition:</b> Eau douce <b>Valeur:</b> 5,4 µg/l
	<b>Voie d'exposition:</b> Eau de mer <b>Valeur:</b> 0,54 µg/l
	<b>Voie d'exposition:</b> Sédiments d'eau douce <b>Valeur:</b> 1,3 mg/kg
Composant	<b>Voie d'exposition:</b> Sédiments d'eau de mer <b>Valeur:</b> 0,13 mg/kg
	<b>Voie d'exposition:</b> le sol <b>Valeur:</b> 0,261 mg/kg
DNEL	<b>Voie d'exposition:</b> Station d'épuration des eaux usées STP <b>Valeur:</b> 2,1 mg/l
	<b>Groupe:</b> Professionnel <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par voie cutanée (systémique) <b>Valeur:</b> 733 mg/kg bw/day
	<b>Groupe:</b> Professionnel <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par inhalation (systémique) <b>Valeur:</b> 2035 mg/m <sup>3</sup>
	<b>Groupe:</b> Consommateur <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par voie cutanée (systémique) <b>Valeur:</b> 699 mg/kg bw/day
	<b>Groupe:</b> Consommateur <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par inhalation (systémique) <b>Valeur:</b> 608 mg/m <sup>3</sup>
	<b>Groupe:</b> Consommateur <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par voie orale (systémique) <b>Valeur:</b> 699 mg/kg bw/day

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés      Voir section 7.1, 7.2

### Protection des yeux / du visage

Équipement de protection des yeux	<p>Description: Les précautions habituelles de sécurité lors de la manipulation du produit, permettront une protection efficace contre ce risque potentiel. Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.</p> <p>Renvoi aux normes appropriées: SFS-EN ISO 4007:2018</p> <p>SFS-EN ISO 16321-1:2022  SFS-EN ISO 18526-1:2020  SFS-EN ISO 16321-3:2022  SFS-EN ISO 16321-2:2021  SFS-EN ISO 18526-3:2020  SFS-EN ISO 18526-2:2020  SFS-EN ISO 18526-4:2020  SFS-EN ISO 19734:2021  SFS-EN 13911:2017  SFS-EN 16473  SFS-EN 167  SFS-EN 168  SFS-EN 443</p>
-----------------------------------	---

## Protection des mains

Temps de protection	<p>Commentaires: Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.</p>
Épaisseur des matériaux des gants	<p>Commentaires: Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.</p>
Équipement de protection des mains	<p>Description: Gants de protection Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. La pratique appropriée en hygiène industrielle consiste à éviter le contact avec les solvants en prenant les mesures de protection adaptées chaque fois que cela est possible.</p> <p>Renvoi aux normes appropriées: SFS-EN ISO 374-1:2017</p> <p>SFS-EN ISO 374-5:2017  SFS-EN 511  SFS-EN 659 + A1  SFS-EN 1082-1  SFS-EN 1082-2  SFS-EN 1082-3  SFS-EN 14325:2018  SFS-EN 16350</p>

## Protection de la peau

Vêtements de protection recommandés	<p>Description: Vêtements de protection Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. La pratique appropriée en hygiène industrielle consiste à éviter le contact avec les solvants en prenant les</p>
-------------------------------------	--

mesures de protection adaptées chaque fois que cela est possible.  
Renvoi aux normes appropriées: SFS-EN 863  
SFS-EN 1149-2  
SFS-EN 1149-3  
SFS-EN 13034 + A1  
SFS-EN 16689:2017  
SFS-EN ISO 6530  
CEN ISO/TR 11610  
SFS-EN ISO 11612  
SFS-EN ISO 13688  
SFS-EN ISO 13982-1  
SFS-EN ISO 13982-2  
SFS-EN ISO 13995  
SFS-EN ISO 13997  
SFS-EN ISO 14116  
SFS-EN 15090  
CEN ISO/TR 18690

## Protection respiratoire

Articles de protection respiratoire recommandés

Description: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Renvoi aux normes appropriées: SFS-EN ISO 16972:2020

SFS-EN 13274-1  
SFS-EN 148-1:2019  
SFS-EN 144-1:2018  
SFS-EN 14593-1:2018  
SFS-EN 1146  
SFS-EN 12021  
SFS-EN 12083 + AC  
SFS-EN 12941 + A1 + A2  
SFS-EN 12942 + A1 + A2  
SFS-EN 13274-2:2019  
SFS-EN 13274-4:2020  
SFS-EN 13274-5  
SFS-EN 13274-6  
SFS-EN 13274-3  
SFS-EN 13274-8  
SFS-EN 13274-5  
SFS-EN 13274-7:2019  
SFS-EN 134  
SFS-EN 135  
SFS-EN 136 + AC  
SFS-EN 137  
SFS-EN 13794  
SFS-EN 138

SFS-EN 140 + AC  
SFS-EN 142  
SFS-EN 143:2021  
SFS-EN 14387:2021  
SFS-EN 144-3 + AC  
SFS-EN 144-2:2018  
SFS-EN 14435  
SFS-EN 145/A1  
SFS-EN 145  
SFS-EN 14529  
SFS-EN 14594:2018  
SFS-EN 148-2  
SFS-EN 148-3  
SFS-EN 149 + A1  
SFS-EN 15333-2  
SFS-EN 1825-2  
SFS-EN 1827 + A1  
SFS-EN 250  
SFS-EN 269  
SFS-EN 402  
SFS-EN 403  
SFS-EN 404  
SFS-EN 405 + A1  
SFS-EN 529

## Risques thermiques

Risques thermiques

N'est pas applicable.

## Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6.2

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Générateur d'aérosol : aérosol en spray
Couleur	clair
Odeur	agrumes
Seuil olfactif	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
pH	Commentaires: Ces informations ne sont pas disponibles.
Point / intervalle de fusion	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Point d'ébullition	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Point d'éclair	Raison de dispense de données: Non applicable.
Inflammabilité	N'est pas applicable.
Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure	Raison de dispense de données: Aucune donnée.

Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Pression de vapeur	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Densité de vapeur	Raison de dispense de données: Non applicable.
Caractéristiques des particules	Raison de dispense de données: Non applicable.
Densité	Raison de dispense de données: Non applicable.
Densité	Raison de dispense de données: Non applicable.
Solubilité	Commentaires: Ces informations ne sont pas disponibles.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Température d'auto-inflammation	Raison de dispense de données: Non applicable.
Température de décomposition	Raison de dispense de données: Non applicable.
Viscosité	Type: Cinématique Raison de dispense de données: Non applicable.

## 9.2. Autres informations

### Autres propriétés physiques et chimiques

Propriétés physiques et chimiques	Ces informations ne sont pas disponibles.
-----------------------------------	---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Voir section 5.2
------------	------------------

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable
-----------	--------

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 5.2
--------------------------------------	------------------

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Voir section 7.1, 7.2
---------------------	-----------------------

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Voir section 7.1, 7.2
-------------------	-----------------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.2
-------------------------------------	------------------

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant	Orange, douce, ext.
Toxicité aigüe	<p><b>Effet testé:</b> LD50</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Oral</p> <p><b>Valeur:</b> 4400 mg/kg</p> <p><b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat</p>
Composant	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Toxicité aigüe	<p><b>Effet testé:</b> LC50</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Inhalation.</p> <p><b>Durée:</b> 4 heure(s)</p> <p><b>Valeur:</b> &gt; 25,2 mg/l</p> <p><b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat</p>
	<p><b>Effet testé:</b> LD50</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Dermique</p> <p><b>Valeur:</b> &gt; 2920 mg/kg</p>
Composant	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Toxicité aigüe	<p><b>Effet testé:</b> LD50</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Oral</p> <p><b>Méthode:</b> OECD 401, 423</p> <p><b>Valeur:</b> &gt; 5000 mg/kg</p> <p><b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat</p>
	<p><b>Effet testé:</b> LD50</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Dermique</p> <p><b>Méthode:</b> OECD 402</p> <p><b>Valeur:</b> &gt; 3000 mg/kg</p> <p><b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Lapin</p>
	<p><b>Effet testé:</b> LD50</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Dermique</p> <p><b>Méthode:</b> OECD 402</p> <p><b>Valeur:</b> &gt; 2000 mg/kg</p> <p><b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat</p>
	<p><b>Effet testé:</b> LC50</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Inhalation.</p> <p><b>Méthode:</b> OECD 403</p> <p><b>Durée:</b> 4 heure(s)</p> <p><b>Valeur:</b> &gt; 5000 mg/l</p> <p><b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat</p>

### Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aigüe, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de classification de la corrosion/irritation	Provoque une irritation cutanée.
Évaluation des lésions ou irritations oculaires, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Évaluation de la sensibilisation respiratoire, classification	remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la sensibilisation cutanée, classification	Peut provoquer une allergie cutanée.
Évaluation de la mutagénicité des cellules germinales, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la cancérogénicité, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la toxicité reproductive, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

## Symptômes d'exposition

En cas d'ingestion	Voir section 4.2
En cas de contact avec la peau	Voir section 4.2
En cas d'inhalation	Voir section 4.2
En cas de contact avec les yeux	Voir section 4.2

## 11.2 Autres informations

Perturbation endocrinienne	Ces informations ne sont pas disponibles.
----------------------------	---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Composant	Orange, douce, ext.
Toxicité aquatique, poissons	<b>Valeur:</b> 5,65 mg/l <b>Concentration de dose d'effet:</b> LC50 <b>Durée d'essai:</b> 4 jour(s)
Composant	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Toxicité aquatique, poissons	<b>Type de toxicité:</b> Aigu <b>Valeur:</b> 11,4 mg/l <b>Concentration de dose d'effet:</b> LL50 <b>Durée d'essai:</b> 96 heure(s) <b>Espèces:</b> Oncorhynchus mykiss

Composant	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Toxicité aquatique, poissons	<p><b>Type de toxicité:</b> Aigu</p> <p><b>Valeur:</b> &gt; 1000 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> LL50</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 96 heure(s)</p> <p><b>Méthode:</b> OECD 203</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Chronique</p> <p><b>Valeur:</b> 0,101 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> NOELR</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 28 jour(s)</p> <p><b>Espèces:</b> Étape de vie précoce</p> <p><b>Méthode:</b> QSAR</p>
Composant	Orange, douce, ext.
Toxicité aquatique, algues	<p><b>Valeur:</b> 4,3 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> EC50</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 72 heure(s)</p>
Composant	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Toxicité aquatique, algues	<p><b>Type de toxicité:</b> Aigu</p> <p><b>Valeur:</b> 3 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> NOELR</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 72 heure(s)</p> <p><b>Espèces:</b> Pseudokirchneriella subcapitata</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Aigu</p> <p><b>Valeur:</b> 30 - 100 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> EL50</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 72 heure(s)</p> <p><b>Espèces:</b> Pseudokirchneriella subcapitata</p>
Composant	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Toxicité aquatique, algues	<p><b>Type de toxicité:</b> Aigu</p> <p><b>Valeur:</b> &gt; 1000 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> EL50</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 72 heure(s)</p> <p><b>Méthode:</b> OECD 201</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Aigu</p> <p><b>Valeur:</b> 1000 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> NOELR</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 72 heure(s)</p> <p><b>Référence d'essai:</b> OECD 201</p>
Composant	Orange, douce, ext.
Toxicité aquatique, crustacés	<p><b>Valeur:</b> 50 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> EC10</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 72 heure(s)</p>
Composant	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Toxicité aquatique, crustacés	<p><b>Type de toxicité:</b> Aigu</p> <p><b>Valeur:</b> 3 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> EL50</p>

	<p><b>Durée d'essai:</b> 48 heure(s)</p> <p><b>Espèces:</b> Daphnia magna</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Aigu</p> <p><b>Valeur:</b> 0,17 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> NOEC</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 504 heure(s)</p> <p><b>Espèces:</b> Daphnia magna</p>
Composant	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Toxicité aquatique, crustacés	<p><b>Type de toxicité:</b> Aigu</p> <p><b>Valeur:</b> &gt; 1000 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> LL50</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 48 heure(s)</p> <p><b>Méthode:</b> OECD 202</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Chronique</p> <p><b>Valeur:</b> 0,176 mg/l</p> <p><b>Concentration de dose d'effet:</b> NOELR</p> <p><b>Durée d'essai:</b> 21 jour(s)</p> <p><b>Méthode:</b> QSAR</p>

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Orange, douce, ext.
Biodégradabilité	<b>Commentaires:</b> Facilement biodégradable
Composant	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Biodégradabilité	<b>Valeur:</b> 81 %
	<b>Période de test:</b> 28 jour(s)
Composant	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Biodégradabilité	<b>Méthode:</b> OECD 301F
	<b>Commentaires:</b> Rapidement biodégradable.
Composant	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Dégredation abiotique dans l'air	<b>Évaluation:</b> Peut se décomposer en cas d'exposition à la lumière.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, évaluation	Ces informations ne sont pas disponibles.
-----------------------------	---

## 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Tension superficielle	<p><b>Valeur:</b> &lt; 30 mN/m</p> <p><b>Référence d'essai:</b> Wilhelmy plate method</p> <p><b>Température:</b> 25 °C</p>

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB	Ces informations ne sont pas disponibles.
------------------------------------	---

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ces informations ne sont pas disponibles.
--	---

## 12.7. Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires	Ces informations ne sont pas disponibles.
--	---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique	Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets. Éviter de jeter la substance dans les eaux usées.
Méthodes d'élimination appropriées de l'emballage contaminé	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination. Ne pas percer ou brûler même après usage.
l'UE Règlements	Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets et abrogeant certaines directives

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN	1950
IMDG	1950
ICAO/IATA	1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition correct en anglais ADR/RID/ADN	AEROSOLS
ADR/RID/ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
ICAO/IATA	AEROSOLS, FLAMMABLE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	2.1
Code de classification ADR/RID/ADN	5F

### 14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	-
--------------	---

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires	Oui
--------------	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ces informations ne sont pas disponibles.
---	---

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Nom du Produit	AEROSOLS, FLAMMABLE
----------------	---------------------

#### Autres informations utiles

Étiquette de danger ADR/RID/ADN	2.1
Étiquette de danger IMDG	2.1
Étiquette de danger ICAO/IATA	2.1

#### ADR/RID Autres informations

Code de restriction de tunnel	D
Quantité limitée	1 L
Quantité exceptée	E0
Dispositions spéciales	190 327 344 625
Catégorie de transport	2

#### ADN Autres informations

Dispositions spéciales	190 327 344 625
Quantité limitée	1 L
Quantité exceptée	E0

#### IMDG Autres informations

EmS	F-D, S-U
Quantité limitée	1000 mL
Quantité exceptée	E0
Dispositions spéciales	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

#### ICAO/IATA Autres informations

Quantité limitée	30 kg
Quantité exceptée	E0
Dispositions spéciales	A145 A165 A802
Autres informations utiles ICAO/IATA	Cargo: max. 150 kg (203), Pas.: max. 75 kg (203)

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation	Directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents Les réglementations qui couvrent entre autres les exigences concernant la ventilation, les vêtements de protection, l'équipement de protection individuelle etc. peuvent être obtenues auprès du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board).
-------------------------------	--

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
--	-----

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Notes de classification CLP	Méthode de calcul. Principe d'extrapolation "Aérosols"
Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs. Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. <a href="http://echa.europa.eu">http://echa.europa.eu</a> <a href="http://eur-lex.europa.eu">http://eur-lex.europa.eu</a> <a href="http://echa-term.echa.europa.eu">http://echa-term.echa.europa.eu</a> Fiches de données de sécurité des ingrédients
Abréviations et acronymes utilisés	CAS = Chemical Abstracts Service CLP = classification, étiquetage et emballage DMEL = dose dérivée avec effet minimum DNEL = dose dérivée sans effet CE50 = La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. ECHA = Agence européenne des produits chimiques EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS = liste européenne des substances chimiques notifiées EEE = Espace économique européen UE = Union européenne

	<p>numéro CE = La combinaison des trois listes européennes de substances de la législation européenne précédente en matière de produits chimiques, EINECS, ELINCS et NLP, est appelée l'inventaire CE. L'inventaire CE est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances.</p> <p>SHG = système général harmonisé</p> <p>FDS = fiche de données de sécurité</p> <p>CL50 = concentration létale médiane</p> <p>LDx = dose létale x%</p> <p>LOAEC = concentration minimale avec effet nocif observé</p> <p>LOAEL = dose minimale avec effet nocif observé</p> <p>LOEC = concentration efficace la plus faible observée</p> <p>LOEL = dose minimale avec effet observé</p> <p>NOAEC = concentration sans effet nocif observé</p> <p>NOAEL = dose sans effet nocif observé</p> <p>NOEC = concentration sans effet observé</p> <p>NOEL = dose sans effet observé</p> <p>PBT = persistant, bioaccumulable et toxique</p> <p>PNEC = concentration prédictive sans effet</p> <p>ppm = parties par million</p> <p>QSAR = relation quantitative structure-activité</p> <p>REACH = l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances</p> <p>STOT = toxicité spécifique pour certains organes cibles</p> <p>UFI = identifiant unique de formulation</p> <p>vPvB = très persistant et très bioaccumulable</p>
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente de la fiche de données de sécurité sont signalées par des lignes verticales dans la marge de gauche.
Version	2